

Deux voies différentes

Par **Carole**, le **23/10/2016** à **19:25**

Bonjour j'ai un parcours balisé à faire et je ne sais pas comment m'y prendre! Il s'agit d'anaelle qui est fonctionnaire de contrôleur des finances publiques dans un service des impôts des particuliers ! Depuis quelques semaines, à la mutation de son précédent responsable, elle se trouve sous les ordres d'un nouveau supérieur hiérarchique qui a un comportement inadapté à l'égard de l'ensemble des agents placés sous son autorité. En effet, ce nouveau responsable a mis en place une nouvelle organisation qui accroît la surcharge de travail, désorganise les services et dégrade les conditions de travail - de nombreux agents se sont mis en arrêt de travail à cause du stress ... ce qui fonctionnait avec l'ancien responsable ne fonctionne plus du tout avec le nouveau. Elle estime que ce comportement est constitutif de harcèlement moral et demande conseil à son amie.

Par **Carole**, le **23/10/2016** à **19:26**

Il faut qualifier juridiquement les faits ! Comment procéder ?

Par **Camille**, le **23/10/2016** à **20:42**

Bonjour,
[citation]et demande conseil à son amie[/citation]
Est-ce vraiment une bonne idée ?
Et l'inspection du travail, non ?

[citation] Elle estime que ce comportement est constitutif de harcèlement moral

...

Il faut qualifier juridiquement les faits ! Comment procéder ?[/citation]

Qualification juridique : harcèlement moral.

[smile31]

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/10/2016** à **11:03**

Bonjour

Je déplace dans la section "droit social" qui me semble plus appropriée pour accueillir votre sujet